

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE FOURNITURE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le Client est informé que le contrat porte d'une part, sur la vente ou sur l'achat pour son compte (mandat) du véhicule objet du contrat, d'autre part, sur la fourniture de prestations de services.

1. Garantie de prix :

Les prix sont garantis à dater de la confirmation du contrat par nos services. Dans le cas où une augmentation de tarif interviendrait entre la date d'envoi du contrat par Auto-IES.com (par voie électronique ou par courrier) et sa date de réception par courrier (ou de la signature électronique par le Client), Auto-IES.com ne serait pas tenue d'honorer le présent contrat mais proposerait une actualisation que le Client serait libre d'accepter ou de refuser. Les prix comprennent le prix du véhicule et de ses options, le paiement de la TVA en France, notre commission (dans le cas de mandat) en moyenne 3%, le transport jusqu'au lieu de livraison spécifié, les frais d'homologation éventuels, la fourniture du carnet ou fiche de garantie tamponné (pour les marques concernées) et du double des clefs, la préparation technique, la fourniture et la pose des plaques d'immatriculation provisoires ou définitives, pour les véhicules livrés avec immatriculation définitive (Département 03). En revanche, ne sont pas comprises : les taxes administratives, les frais liés à l'obtention de l'immatriculation provisoire éventuelle (CPI WW) si nécessaire, le certificat d'immatriculation définitif, l'écotaxe, les taxes locales ou régionales, etc...

Les prix de vente peuvent être majorés ou minorés en cas de changement du taux de TVA en vigueur au jour de la livraison.

2. Garantie constructeur :

Les véhicules livrés par Auto-IES.com sont systématiquement couverts par la garantie du constructeur (sauf mention contraire explicite), selon les conditions définies par le constructeur. La date de fin de garantie est indiquée en page 1 du contrat. A défaut, c'est la durée légale de la garantie qui est indiquée ; celle-ci ne pourra être diminuée de plus de 4 semaines (temps nécessaire au paiement, au transport, à la préparation et à l'immatriculation du véhicule...) pour une livraison sur le lieu de livraison proposé par défaut et de 6 semaines pour une livraison sur un lieu de livraison sélectionné par le Client. Le carnet de garantie est fourni (pour les marques concernées) à la livraison ou post-livraison. Dans certains cas, le « carnet de garantie » est disponible exclusivement en ligne, sur le site du constructeur. Dans ce cas, la création d'un compte est nécessaire et nécessite quelques minutes.

En application de la réglementation européenne 1400/2002, la garantie du constructeur est assurée par tous les établissements représentant la marque, tant en France que dans les autres pays de l'Union Européenne. L'entretien du véhicule sous et hors garantie Constructeur, est possible hors réseau constructeur (Distributeurs et agents de marque).

3. Assistance – Dépannage – Remorquage :

Les prestations liées à l'assistance peuvent différer en fonction du pays d'origine du véhicule. Il est donc possible que l'Assistance ne fonctionne pas sur le véhicule concerné. Auto-IES.com recommande fortement au Client de vérifier qu'il bénéficie, via son contrat d'assurance ou sa banque, d'une assistance dépannage-remorquage sans franchise kilométrique (mise à disposition d'un véhicule de remplacement en cas de panne et/ou prise en charge des frais d'hébergement, etc...). En cas de panne, le Client pourra ainsi choisir de faire appel, soit à son assistance privée, soit à l'assistance constructeur (si applicable).

4. Garantie du niveau d'équipement et des caractéristiques techniques :

Pour les véhicules en stock, Auto-IES.com garantit des véhicules strictement conformes aux spécifications françaises (sauf mention(s) contraire(s) explicite(s)). Les dates des spécifications françaises prises en compte sont mentionnées sur le contrat. Toute différence(s) d'équipement(s) avec les spécifications françaises, en plus ou en moins, est (sont) mentionnée(s) de façon explicite sur le contrat. En cas de non-conformité constatée lors de la livraison, le Client pourra renoncer à prendre livraison et demander le remboursement de la totalité des sommes versées (y compris taxes d'immatriculations), à l'exclusion de toute autre indemnité.

Lors de la livraison, le Client signera un procès-verbal de livraison après avoir vérifié l'état, les équipements, les coloris intérieur et extérieur et la sellerie de son véhicule.

Cas particulier des véhicules spécifiquement commandés à l'usine selon les vœux du Client : le Client est informé que les constructeurs sont susceptibles de modifier les caractéristiques de leurs véhicules en commande, sans préavis. Certaines options/équipements peuvent donc être supprimés et/ou modifiés du fait du constructeur. Par ailleurs, le choix de certaines options/coloris intérieur ou extérieur est susceptible de modifier les caractéristiques du véhicule: données techniques, équipements de série, options, Enfin, certains équipements de série peuvent être modifiés ou supprimés selon la configuration (options, couleurs,...) choisie par le Client.

Emissions CO². Plusieurs cas sont possibles :

- a) Cas des véhicules en stock : les valeurs d'émissions de CO² sont contractuelles.
- b) Cas des véhicules en arrivage ou « à la carte » (commandes à l'usine selon les vœux du Client) : Les valeurs d'émission de CO² annoncées sur nos contrats sont les valeurs annoncées par les constructeurs pour la configuration de base de leurs véhicules. Elles sont indicatives, dans la mesure où celles-ci peuvent varier en fonction des options choisies, Auto-IES.com ne peut garantir les taux d'émission de CO² de ces véhicules. Le Client sera tenu d'accepter le véhicule livré quel que soit le niveau d'émissions polluantes et donc quel que soit l'impact de ces émissions en termes de taxes de toutes natures en vigueur au moment de l'immatriculation (malus, TVS, etc.. : liste non limitative).

Dans le cas de véhicules en cours d'homologation, certaines caractéristiques techniques telles que le taux d'émission de CO² réel, peuvent différer des valeurs indiquées sur le contrat. Auto-IES.com ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de telles différences.

5. Garantie d'immatriculation :

Auto-IES.com garantit l'obtention de l'immatriculation définitive au nom du Client. En cas d'impossibilité d'immatriculer le véhicule après utilisation des voies légales, Auto-IES.com rembourserait la totalité des sommes versées contre restitution du véhicule, en parfait état, propre et accompagné de l'ensemble des éléments remis. Les véhicules peuvent faire l'objet d'une pré-immatriculation, pour les besoins de la réalisation du contrat.

6. Garantie « Satisfait ou remboursé 15 jours / 1000kms » :

IES (nom commercial: Auto-IES.com) SAS au capital de 874.905 € – ZAC les Ancises – Rue des Ancises – 03300 CREUZIER LE NEUF

Adresse postale : Auto-IES.com - ZAC les Ancises - CREUZIER LE NEUF - BP 80150 - 03305 CUSSET CEDEX – RCS CUSSET 449 120 799 – TVA : FR11449120799 – APE : 4511Z

Dans le cadre d'un contrat à distance ou à la suite d'un démarchage téléphonique, vous bénéficiez d'un droit de rétractation légal de 14 jours calendaires à compter de la livraison du véhicule ; les modalités d'exercice de ce droit légal de rétractation sont définies à l'article 15 des présentes conditions générales de vente.

Toutefois, Auto IES offre une garantie dite « satisfait ou remboursé » d'un jour supplémentaire au-delà du 14e jour calendaire. Ainsi, cette garantie conventionnelle est applicable pour le 15e jour calendaire suivant la date de livraison du véhicule. Cette garantie est applicable à condition que le véhicule n'ait pas parcouru plus de 1000 kilomètres au 15e jour calendaire suivant la date de livraison. La garantie conventionnelle satisfait ou remboursé permet d'être remboursé de l'intégralité des sommes versées au titre de la commande du véhicule; toutefois, la garantie conventionnelle « satisfait ou remboursé » ne donne pas lieu au remboursement des frais liés au certificat d'immatriculation, des frais administratifs et des frais de livraison et de retour éventuels.

Cette garantie conventionnelle est valable sur l'ensemble des véhicules neufs, « zéro » kilomètre et occasions sine et uniquement dans le cadre des ventes à distance. Enfin, la restitution du véhicule doit être effectuée dans son état d'origine; en cas de dommage(s) sur le véhicule, des frais de remise en état sont susceptibles d'être facturés au client.

Le client reconnaît être informé du fait que la garantie satisfait ou remboursé ne se substitue pas au droit légal de rétractation de 14 jours calendaires et qu'elle n'est applicable à titre purement conventionnel que le 15e jour calendaire suivant la date de livraison du véhicule. La garantie conventionnelle satisfait ou remboursé n'ajoute donc aucune condition à l'exercice du droit légal de rétractation.

7. Délai de livraison contractuel :

Le délai stipulé en page 1 constitue une condition essentielle de l'engagement du Client. Il est exprimé en jours calendaires et court à partir de la réception de la totalité des éléments requis pour la commande (par mail ou par courrier selon les cas), y compris l'accord de financement si financement extérieur, ou le dossier complet, si financement par l'intermédiaire d'Auto-IES.com. En cas de non-respect de celui-ci, le Client peut demander la résolution du contrat par simple mail ou par lettre recommandée, dès le premier jour de retard (sauf cas de force majeure). Les sommes versées seraient alors remboursées sous un maximum de 7 jours ouvrés, majorées des intérêts calculés au taux légal, à l'exclusion de toute autre indemnité.

Néanmoins, si le Client maintenait sa commande jusqu'à livraison du véhicule, Auto-IES.com verserait, à la demande du Client, une indemnité forfaitaire de 50€ par période de 7 jours de retard, dans la limite de 150€ et ce, à l'exclusion de toute autre indemnité. Cette indemnité sera réglée par virement bancaire au plus tard 8 jours après réception de la demande du Client envoyée par mail ou par courrier et accompagnée de son RIB. En cas de force majeure irrésistible et/ou imprévisible (intempéries, grèves, catastrophe naturelle, etc.), le délai contractuel serait prolongé d'une durée égale à celle du cas de force majeure. Dans le cas de la survenance d'un dysfonctionnement ou d'une avarie (panne, défaut carrosserie) avant la livraison, le Client aura le choix soit de prendre le véhicule avec le dysfonctionnement, soit de confier à Auto-IES.com l'organisation de la réparation sous garantie ; dans ce cas-là, le délai de livraison sera prorogé d'une durée égale au délai de réparation imposé par le professionnel concerné (représentant de la marque, carrossier, ...).

Les délais de livraison indiqués sont conditionnés :

- Par la demande expresse de démarrer l'exécution immédiate des prestations de services (voir article "Liste et valorisation des prestations de services du présent contrat"). A défaut de cette demande expresse, la date de livraison annoncée serait repoussée de 14 jours. Si elle devait être repoussée de plus de 14 jours, le Client en serait informé dès la confirmation de commande,
- Par la réception à J+1 de la demande, des éléments requis pour procéder à l'immatriculation (provisoire ou définitive) => soit via signature électronique, soit réception des documents originaux par voie postale..
En cas de réception postérieure à J+1, Auto-IES.com ne serait pas tenu de respecter le délai mentionné sur le présent contrat et le Client serait alors dans l'impossibilité d'annuler ledit contrat pour cause de décalage du délai.

8. Livraison – Mise en mains :

8.1. Livraison dans l'un des centres de livraison :

Lieux : La livraison est exclusivement possible en France métropolitaine, dans la(es) ville(s) mentionnée(s) sur l'offre et sur le site internet. Le lieu de livraison par défaut (sans supplément de prix) est explicitement mentionné. Si d'autres lieux de livraison sont possibles, ils sont proposés sur le présent contrat. Le choix d'un lieu de livraison alternatif au lieu proposé par défaut peut entraîner un surcoût à la charge du Client, dont le montant est mentionné soit sur le site internet, soit sur le contrat ou encore fourni sur demande.

Jours de livraison : du lundi au vendredi sauf jours fériés et Pentecôte et certaines veilles de fêtes (24/12 et 31/12).

Horaires de livraison :

Magny en Vexin : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (dernier rdv à 16h30)

Autres centres : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (dernier rdv à 16h30)

Le Client sera informé (par mail et sms) de la disponibilité du véhicule (+ adresse + n° de téléphone du lieu d'enlèvement) au plus tard 3 jours ouvrés avant la date de livraison prévue. Le Client prendra lui-même rendez-vous avec le Centre de livraison, un rendez-vous lui étant proposé au plus tard à J+3 ouvrés de son appel. Dans le cas contraire, le Client est invité à contacter le Service Clients de la société IES.

8.2. Livraison à domicile (ou sur le lieu de travail) :

La prestation de livraison à domicile est facturée eu supplément, à un coût déterminé en fonction du lieu de livraison demandé. Un Convoyeur spécialisé conduira le véhicule depuis la plateforme de stockage jusqu'au lieu convenu avec le Client. Cette prestation est réalisée par la route, généralement dans la tranche horaire 14H00-18H00, tous les jours sauf Pentecôte, 24/12, 31/12, WE et jours fériés. En raison de la variabilité des conditions de circulation, la garantie d'un horaire de livraison précis (dans la tranche 14H00-18H00) est impossible. Le Client est informé que le véhicule présentera un kilométrage maximal égal au kilométrage de départ + celui du trajet entre la plateforme de stockage et le lieu de livraison, majoré d'un maximum de 100 kms. Le Convoyeur effectuera la mise en mains et remettra au Client les éléments accompagnant le véhicule : double de clefs (ou équivalent), pochette véhicule avec manuel d'utilisation en français, documents de garantie (carnet ou fiche de garantie pour les véhicules concernés), porte-clefs et pochette pour la carte grise. Le client devra raccompagner le convoyeur jusqu'à la gare SNCF la plus proche. A défaut, il supportera la charge financière du taxi (ou équivalent) correspondant.

L'organisation de la livraison à domicile est conditionnée :

a) Par la réception des documents d'immatriculation originaux,

b) Soit par le crédit du solde à payer sur nos comptes bancaires, soit par la réception de la copie(scan) du chèque de banque,

La livraison à domicile sera réalisée dans un délai minimum de 3 jours ouvrés (73h) pour un trajet inférieur à 700kms et de 4 jours ouvrés (97h) pour un trajet supérieur à 700kms et ce, hors Pentecôte, 24/12, 31/12, WE et jours fériés.

Lors de la livraison, le Client signera un procès-verbal de livraison après avoir vérifié l'état, les caractéristiques apparentes, les équipements et coloris (de son véhicule).

Il est nécessaire de prendre

8.3. Mise en mains :

La durée de la mise en mains est de 30mn.

Celle-ci inclut les explications des principales fonctionnalités du véhicule : ouverture, fermeture, démarrage, réglages sièges/volant/rétroviseurs, contrôle de la présence d'accessoires éventuels prévus au contrat tels que cache-bagage, roue secours-cric, kit anti-crevaisin, câbles de recharge, sièges supplémentaires, suréquipements par rapport à la finition française. Le détail des explications sur les différentes fonctionnalités est disponible sur la notice fournie le plus souvent en version dématérialisée (lien fourni par Auto-IES.com ou accès direct dans l'interface de la voiture), beaucoup plus rarement en version papier.

9. Enlèvement-Règlement :

Délais d'enlèvement : sauf accord préalable, le Client devra prendre livraison au plus tard 14 jours calendaires après la mise à disposition notifiée par mail. A partir du 15^{ème} jour calendaire, des frais de garde (15€ TTC/jour) pourraient être facturés. D'autre part, sans nouvelle du Client 14 jours calendaires après la mise à disposition, Auto-IES.com serait en droit de mettre celui-ci en demeure de prendre livraison par écrit (LRAR). Huit jours après l'envoi de cette mise en demeure, si le Client n'avait pas réglé le véhicule en totalité (par virement bancaire irrévocable), le contrat se trouverait annulé de plein droit, la totalité des sommes versées étant retenue à titre de dédommagement. Le transfert des risques s'opère au moment de la prise de possession physique du véhicule.

10. Validité de l'offre :

Le présent contrat est valable le jour de son envoi et jusqu'à un éventuel changement de prix.

11. Paiement du solde :

Le paiement du solde a lieu soit par virement bancaire irrévocable, crédité sur nos comptes à minima 3 jours ouvrés avant la livraison, soit par chèque de banque à la livraison remis après contrôle de la conformité du véhicule (Le chèque de banque est un chèque établi par votre banque et au nom de celle-ci; un chèque de votre chéquier ne serait pas accepté). Le paiement du solde par carte bancaire n'est pas possible.

12. Frais administratifs (optionnels) :

Les frais administratifs sont optionnels. Dans le cas où le Client y renoncerait, il est informé :

- a. Qu'il (le Client) lui appartiendra de gérer l'immatriculation provisoire et/ou définitive du véhicule, à ses frais et sous sa seule responsabilité.
- b. Que le solde du prix du véhicule devra être réglé en totalité avant la livraison, de sorte qu'Auto-IES.com puisse lui envoyer par la Poste (LRAR) les documents d'origine du véhicule, nécessaires à l'immatriculation. En cas de défaillance des services postaux (perte ou retard de délivrance du courrier contenant les documents ci-dessus), les frais liés à l'obtention de duplicatas des documents nécessaires à l'immatriculation seront à la charge du Client (dépendant du pays d'origine). Enfin, les délais nécessaires à l'obtention de nouveaux documents d'origine ne sont pas garantis (dépendant selon les pays).
- c. Qu'Auto-IES.com ne sera plus tenu de son engagement de délai de livraison. (Gestion de(s) immatriculation(s) dépendant du Client et de l'administration).
- d. Que le véhicule ne sera pas préparé esthétiquement (nettoyage intérieur et extérieur). En revanche, la préparation mécanique sera bien effectuée.
- e. Que la mise en mains du véhicule (durée prévue 30mn) ne sera pas effectuée.
- f. Qu'à réception de la copie du Certificat d'Immatriculation (carte grise) par mail ou par la Poste, un rendez-vous de livraison sera proposé dans un délai de 3 à 6 jours ouvrés.

13. Achat à crédit, en Leasing (LOA) ou Crédit-bail :

Dans le cas d'un recours à financement, il est rappelé que le délai de livraison court à compter de la réception de l'ensemble des documents nécessaires à la confirmation de la commande (dossier de crédit et de commande du véhicule). En cas d'exercice du droit de rétractation lié au crédit, la commande du véhicule se trouve annulée de plein droit. Le Client devra notifier simultanément, à l'organisme de financement et à Auto-IES.com, son désir de se rétracter.

- Financement à 100% et sans apport (quel que soit le mode de financement) :

L'acompte reste exigible même s'il peut ne pas être encaissé à la demande du Client. Il sera restitué après livraison et paiement total des sommes dues.

- Financement en Leasing - LOA - Crédit-bail :

La réception du bon de commande de l'organisme de leasing, du PV de réception et des pièces exigées par Auto-IES.com sont indispensables à la confirmation de la commande.

14. Clause pénale :

Dans le cas où le Client annulerait le présent contrat pour une autre raison que celle énoncée aux Article 4 et 7 de ces conditions générales, une indemnité équivalente au montant de la provision versée serait alors conservée par Auto-IES.com. L'exercice du droit de rétraction (cf Article 15) n'est pas concerné par cet article.

15. Droit de rétractation :

Le consommateur ("toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale") dispose d'un droit de rétractation de 14 jours. Le délai de 14 jours court à compter de la réception du véhicule par le Client (ou par un tiers auquel il aurait donné procuration) ou du jour de la conclusion du contrat pour les prestations de services. Pour ce faire, le Client peut utiliser, s'il le souhaite, le formulaire de rétractation accessible via un lien disponible dans le mail d'envoi du présent contrat et dans le mail de confirmation de commande, dont le modèle est rappelé en 14-1 ci-dessous. A compter de l'exercice de son droit de rétractation, le Client dispose d'un délai de 14 jours pour restituer son véhicule. Sous réserve de restitution du véhicule dans les conditions énoncées ci-dessous, le Client sera remboursé dans un délai de 14 jours, à compter du jour de l'exercice de son droit de rétractation.

1) Rappel du formulaire de rétractation (à titre indicatif) :

à envoyer soit par courrier (de préférence RAR) à Auto-IES.com, Service Clients, ZAC Les Ancises 03300 CREUZIER LE NEUF, soit par mail suividecommande@auto-ies.com ou à l'assistante en charge de votre dossier,

"Je/nous vous notifie(ons) par la présente ma/notre rétractation du contrat N° XXXXXXXXX (Numéro du contrat) portant sur la vente du véhicule et pour les prestations de services, commande passée le XX/XX/XX/ livrée le XX/XX/XX,

IES (nom commercial: Auto-IES.com) SAS au capital de 874.905 € – ZAC les Ancises – Rue des Ancises – 03300 CREUZIER LE NEUF

Adresse postale : Auto-IES.com - ZAC les Ancises - CREUZIER LE NEUF - BP 80150 - 03305 CUSSET CEDEX – RCS CUSSET 449 120 799 – TVA : FR11449120799 – APE : 4511Z

Nom(s) /Prénom(s) :
Adresse complète
Signature du(es) consommateur(s) (si notification sur papier)
Date : XX/XX/XX

2) Remboursement :

Sauf accord du Client pour un autre mode de remboursement, celui-ci sera effectué par le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client. Auto-IES.com se réserve le droit de suspendre le remboursement jusqu'à restitution physique et contradictoire du véhicule et des documents ou pièces l'accompagnant mais aussi jusqu'au paiement des prestations de service (détaillées à l'article 14) dont l'exécution aura commencé au moment de l'exercice du droit de rétractation.

3) Responsabilité du Client en cas de dépréciation du véhicule :

Article L.221-23 "La Responsabilité du consommateur ne peut être engagée qu'en cas de dépréciation des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ces biens". Le Client est donc informé de la possibilité de voir sa responsabilité engagée en cas de dépréciation du véhicule résultant d'un usage excessif. Exemples : utilisation du véhicule sur circuit ou kilométrage parcouru supérieur aux usages habituels.

16. Liste et valorisation des prestations de services (incluses ou optionnelles) du présent contrat :

En application de l'article L.221-25 du Code de la Consommation, « Le consommateur qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au professionnel un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat ». Les prestations de services dont l'exécution aurait commencé, à la demande expresse du Client, avant la fin du délai de rétractation, resteront dues à Auto-IES.com. Elles seront soit déduites des sommes remboursées, soit exigibles par Auto-IES.com auprès du Client.

1. Détail et valeur des prestations de services incluses dans les prix proposés (dues et donc non remboursables dans le cadre de l'article L.221-25 du Code de la Consommation) :

- Frais liés aux envois divers (pochette véhicule, notice(s), divers) : 50€ TTC (forfaitaires)
- Fourniture et pose des plaques d'immatriculation provisoires ou définitives : 60€ TTC (si plaques provisoires et définitives fournies : 60 + 60 = 120€ TTC)
- Nettoyage du véhicule : 100€ TTC (uniquement si effectué)
- Mise de carburant : 20€ (uniquement si véhicule livré à Client)
- Frais de gestion de l'immatriculation (provisoire ou définitive), hors coût de la taxe d'immatriculation : 50€ TTC
- En cas de commande spécifique, nettement personnalisée, passée à un tiers pour le compte du Client (véhicule non disponible sur le stock Auto-IES.com au moment de la commande) : acompte de 10% du prix TTC du véhicule.
- Toutes sommes versées pour le compte du Client à l'administration : certificat d'immatriculation, "malus" écologique, ... : selon prix payé.

2. Prestations de services optionnelles (choisies par le client) :

Si une prestation optionnelle : Extension de garantie, contrat d'entretien, tatouage de vitres, livraison à domicile ou sur un lieu de livraison autre que le lieu proposé par défaut, etc... est réalisée au moment de l'exercice du droit de rétractation, son prix de vente sera retenu des sommes remboursées au Client.

3. Frais de retour :

Aucun frais de retour n'est retenu ou facturé si le Client a choisi un lieu de livraison par défaut.

Des frais de retour ne pourront être retenus/facturés que si 1/ le Client a choisi un mode de livraison en supplément et 2/ la prestation de livraison a débuté au moment de l'exercice du droit de rétractation. Dans ce cas-là, les sommes retenues/facturées seront calculées comme suit, selon les choix du Client :

- Choix d'une livraison par transporteur sur un autre lieu que le lieu proposé par défaut : Frais de transport aller (selon contrat) + frais de transport retour (identique à l'aller) + 150€ de frais de dossier. Exemple : livraison vendue 290€ => frais retenus : Frais aller (290€) + Frais de retour (290€) + frais de gestion (150€) soit total 730€
- Choix d'une livraison à domicile ou sur le lieu de travail (convoyage par la route) : Livraison à domicile (prix de l'option) + Convoyage retour + frais de gestion (150€).

Les frais de gestion comprennent l'organisation, la coordination, le suivi administratif et comptable.

17. Restitution du Véhicule :

Le remboursement des sommes versées, minorées des prestations de service dont l'exécution aura commencé au moment de l'exercice du droit de rétractation (Art. L221-25 du code de la consommation et Article 14 des CGV), est soumis aux conditions cumulatives suivantes :

- le véhicule est restitué sur le lieu de livraison (sauf livraison à domicile pour laquelle le véhicule doit être restitué sur le lieu de stockage du véhicule), aux frais du Client, au plus tard 14 jours après l'exercice du droit de rétractation (uniquement sur rendez-vous confirmé par mail),
- signature d'un document contradictoire de restitution permettant d'attester de son état,
- le véhicule doit être « propre à une nouvelle commercialisation » et par conséquent : non gagé, non endommagé ou accidenté, accompagné des éléments dont l'absence le rendrait impropre à une nouvelle commercialisation : carnet de garantie, double(s)/triple(s) de clés(s) ou équivalent (Carte main libre), codes de démarrage/sécurité éventuels, documents de propriété (certificat d'immatriculation barré, daté et signé, certificat de cession signé, certificat de non gage, etc...).

18. Médiation :

En cas de besoin, Auto-IES.com propose à ses Clients de recourir au service de médiation du e-commerce : 60 rue la Boétie – 75008 PARIS – relationconso@fevad.com.

19. Bonus, Malus écologique - Prime à la conversion :

1) Bonus, Prime à la conversion :

Auto-IES.com (ou ses fournisseurs) déduit le montant du bonus, du prix à payer.

2) Bonus, Malus, prime à la conversion :

Les montants, les conditions d'éligibilité et/ou les modalités d'applications des bonus, malus, prime à la conversion, ... sont susceptibles d'être modifiés sans préavis par l'administration. Dans le cas où les montants des bonus, malus et/ou prime à la conversion seraient mentionnés sur le contrat, ils le seraient à titre strictement indicatif. Le Client est informé que ce sont les dispositions légales en vigueur qui s'appliqueront

20. Réserve de propriété - Transfert de propriété :

Conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980, Auto-IES.com, ses filiales et partenaires fournisseurs se réservent la propriété du véhicule, des accessoires ou autres services inclus dans le contrat jusqu'au paiement intégral du prix par le Client. Le cas échéant, le Client s'interdit la revente (et la transformation) du véhicule, des accessoires ou autres services inclus dans le présent contrat avant paiement intégral des sommes dues. Les risques sont transférés à l'acheteur dès l'enlèvement par ses soins (ou toute personne morale ou physique désignée par lui).

21. Prestations annexes (Extensions de garantie, gravage des vitres et/ou contrat synergie, contrats d'entretien):

Les prestations sont acquises dès le jour de livraison. Cependant, les contrats seront envoyés postérieurement à la date de livraison.

- Extensions de garantie : les contrats sont envoyés (par courrier ou par mail) dans un délai de 45 jours maxi à compter de la date de livraison,
- Gravage des vitres et/ou contrat synergie : les contrats sont envoyés (par courrier ou par mail) dans un délai de 45 jours à compter de la date de livraison.
- Contrats d'entretien : les contrats sont envoyés (par courrier ou par mail) dans un délai de 45 jours à compter de la date de livraison.

22. Définition des véhicules « zéro » kilomètres (non applicable si livraison à domicile) :

Un véhicule « zéro kilomètre » est un véhicule n'ayant jamais été conduit par un utilisateur final.

Dans le cadre de leurs contrôles qualités, les constructeurs et les distributeurs sont susceptibles de devoir faire rouler leurs véhicules. Il en va de même pour Auto-IES.com, dans le cas où un dysfonctionnement serait détecté lors de la préparation du véhicule. C'est pourquoi le kilométrage maximal d'un véhicule annoncé comme « zéro kilomètres » peut aller jusqu'à 50kms.

Dans le cas d'un kilométrage supérieur à 50kms, une indemnité serait versée au Client, calculée sur la base du barème de remboursement kilométrique de l'administration fiscale pour l'année en cours (kilométrage annuel inférieur à 5000kms).

Pour information, dans la pratique, les véhicules « zéro » kilomètres livrés par Auto-IES.com présentent un kilométrage compteur moyen de 15 kilomètres (statistique 2023).

23. Niveaux de finition :

Le nom commercial de la finition peut différer selon le pays de commercialisation. Sauf mention(s) contraire(s) explicite(s), Auto-IES.com garantit des caractéristiques techniques et des équipements identiques à la finition française de référence.

24. Garantie du paiement de la TVA en France :

Auto-IES.com décharge le Client de toute démarche concernant le paiement de la TVA. La TVA est payée par Auto-IES.com, soit sur sa déclaration mensuelle de TVA, soit pour le compte du Client auprès de la recette des impôts dont il dépend. Dans ce dernier cas, le Client peut choisir de régler lui-même la TVA.

25. Notice d'utilisation du véhicule en langue française :

En application de la loi 94-665 du 04/08/94 (NOR: MCCX9400007L) relative à l'emploi de la langue française, une notice d'utilisation en français est fournie sous l'un des formats électroniques suivants:

- lien(s) internet fourni(s) par Auto-IES.com,
- lien(s) internet d'accès à des « tutoriels » de la marque,
- via l'interface du véhicule,
- via un compte à créer sur le site du Constructeur (3minutes maxi).

A défaut de pouvoir fournir l'accès à l'une des versions électroniques ci-dessous, une version papier sera fournie par Auto-ies.com..

Le lien de la notice d'utilisation en français est envoyé par mail au plus tard 3 jours avant la livraison.

Il appartient au Client d'en prendre connaissance pour le jour de la livraison, pour faciliter la prise en mains du véhicule..

Garantie de la puissance fiscale :

La puissance fiscale annoncée peut varier en fonction des options proposées ou choisies. Dans tous les cas et à configuration comparable, Auto-IES.com garantit une puissance fiscale identique à la version commercialisée sur le marché français. La puissance fiscale est l'un des critères déterminant le prix du certificat d'immatriculation.

26. Formalités d'immatriculation définitive :

Auto-IES.com (ou son fournisseur) est habilité par le ministère à traiter les dossiers d'immatriculation définitive. Auto-IES.com gère ces formalités pour le compte du Client, moyennant supplément. Les taxes liées à l'immatriculation restent à la charge du Client.

27. Immatriculation provisoire (CPI WW) :

L'immatriculation en CPI WW est payante (voir contrat). Du fait de la fermeture des guichets « immatriculation » des préfectures, les délais d'obtention de l'immatriculation définitive sont aléatoires (jusqu'à 4 mois).

L'immatriculation provisoire en CPI WW est, selon les cas, la condition du respect du délai de livraison annoncé. Toutefois, le Client est libre de ne pas choisir cette prestation. Le cas échéant, il est informé et accepte :

- Que le délai puisse être allongé d'un délai pouvant aller jusqu'à 4 mois,
- de régler le véhicule dès sa mise à disposition,

IES (nom commercial: Auto-IES.com) SAS au capital de 874.905 € – ZAC les Ancises – Rue des Ancises – 03300 CREUZIER LE NEUF

Adresse postale : Auto-IES.com - ZAC les Ancises - CREUZIER LE NEUF - BP 80150 - 03305 CUSSET CEDEX – RCS CUSSET 449 120 799 – TVA : FR11449120799 – APE : 4511Z

- de supporter les frais de garde tels qu'énoncés à l'article 8 « Enlèvement-Règlement » des présentes conditions générales.

28. Livraison hors France continentale (DOM-TOM, UE, Corse, ...) :

Ces prestations sont envisageables sur devis.

29. Archivage :

Pour satisfaire aux exigences légales (notamment comptables), le Client est informé que le contrat, les données et les pièces relatives à la commande seront archivés sous format électronique pendant une durée de 10 ans. Le Client pourra accéder à ces éléments sur simple demande.

30. Facture - Rapport de mandat :

Le Client recevra le justificatif comptable (facture ou rapport de mandat selon les cas) de son achat au plus tard 8 jours après la livraison et encaissement du solde.

31. Obligation de paiement :

En cas de commande, le Client est informé que le présent contrat comporte une obligation de paiement.

32. Garantie légale de conformité :

Le Client Particulier bénéficie de la garantie légales de conformité, telle que définie aux articles L217-4, L217-5 et L217-12 du Code de la consommation, ci-après reproduits.

Art. L217-4 du Code de la consommation : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Art. L217-5 du Code de la consommation : Pour être conforme au contrat, le bien doit : 1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Art. L217-12 du Code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le Client Particulier :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;

- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du Code de la consommation

- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale consentie à l'article 35 des présentes. Le Client Particulier peut également décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil.

33. Garantie des défauts de la chose vendue :

Conformément aux dispositions des articles 1641 et suivants du Code Civil, IES est tenue par la garantie des défauts cachés de la chose vendue la rendant impropre à l'usage auquel on la destine ou diminuant tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou en donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par le Client dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

34. Garantie commerciale :

Tous les Véhicules sont garantis par la garantie constructeur, lorsque celle-ci est encore valide, c'est-à-dire dans un délai de deux ans ou plus, courant à compter de la date de départ en garantie du Véhicule (la durée exacte de la garantie constructeur est précisée dans le Bon de Commande),

Le contenu, l'étendue et les modalités de mises en œuvre de la garantie sont précisés soit dans le carnet de garantie du constructeur fourni avec les véhicules livrés par IES, soit sur le site internet du constructeur ou dans son réseau. Le Client est informé qu'il bénéficie en outre des actions de rappel lors des opérations de sécurité chez le concessionnaire de la marque le plus proche de chez lui. En aucun cas le Client ne pourra prétendre à un recours contre la société IES cas de mauvais usage ou de non-respect par lui-même des instructions du constructeur dans l'application de la garantie. Conformément à l'arrêté du 26 mai 2014, l'application de la garantie constructeur n'est pas conditionnée par la réalisation des prestations de réparation et entretien non couvertes par cette garantie, par un réparateur du réseau agréé par le constructeur. Lorsque le Client demande, pendant le cours de la garantie constructeur ou de la garantie offerte par IES, une remise en état couverte par l'une de ces garanties, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention du Client ou de la mise à disposition pour réparation du Véhicule en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

35. BLOCTEL - Démarchage téléphonique :

Conformément aux dispositions de l'article L.223-2 du Code de la Consommation, le Client est informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site <http://www.bloctel.gouv.fr> .

36. Protection des données à caractère personnel :

Auto-IES.com a mis en place une politique de protection des données, consultable sur le site internet <https://auto-ies.com>. Les informations recueillies (sur le Client et le véhicule) font l'objet d'un traitement informatique; celui-ci est indispensable au traitement de la demande et à l'exécution du contrat. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Le responsable du traitement des données est l'entreprise Auto-IES.com; son « DPO » (en français : Délégué à la Protection des Données) est consultable par e-mail à l'adresse: dpo@auto-ies.com. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés du responsable de traitement (IES), habilités à

les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Durée de conservation et archivage : les données confiées seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution de la commande de véhicule et les garanties éventuellement applicables. Pour satisfaire aux exigences légales (notamment comptables), le Client est informé que le contrat, les données et les pièces relatives à la commande seront archivés sous format électronique pendant une durée de 10 ans. Le Client pourra accéder à ces éléments sur simple demande.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

37. Disponibilité des pièces détachées :

« Article L 111- 4 du code de la consommation : le fabricant où l'importateur de biens meubles informe le vendeur professionnel de la disponibilité ou de la non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation des biens concernés et, le cas échéant, de la période pendant laquelle ou de la date jusqu'à laquelle ces pièces sont disponibles sur le marché. Pour les équipements électriques et électroniques, lorsque cette information n'est pas fournie au vendeur professionnel, les pièces détachées indispensables à l'utilisation des biens sont réputées non disponibles... ».

Compte tenu du dispositif législatif précité, la société IES rappelle qu'elle est vendeur multimarque de véhicules. En cette qualité, elle s'engage à diffuser au bénéfice du client le maximum d'informations détenues des constructeurs ou importateurs au titre de la période pendant laquelle ou la date jusqu'à laquelle les pièces détachées indispensables à l'utilisation des biens sont disponibles. À défaut de pouvoir bénéficier d'informations particulières mises à disposition ou communiquées par les constructeurs ou importateurs et ce, malgré l'obligation qui leur incombe en application de l'article L 111- 4 du code de la consommation, la société IES souligne qu'usuellement la période de disponibilité des pièces détachées est de 10 ans. Toutefois, cette information n'est donnée qu'à titre indicatif et faute de voir les constructeurs où importateurs respecter leurs propres obligations informatives à son égard, elle ne saurait engager quelle que responsabilité ou garantie que ce soit à charge de la société IES en raison de l'absence éventuelle de disponibilité de pièces détachées.

38. Cas de force majeure :

Aucune des Parties ne sera tenue pour responsable envers l'autre ni ne pourra être considérée comme ayant violé le contrat si elle est empêchée ou retardée dans l'exécution de ses obligations pour cause de force majeure et plus particulièrement d'incendie, d'inondation ou tout autre accident ayant causé la destruction complète ou partielle de l'entreprise, d'un manque de force motrice, de matières premières résultant d'une cause d'ordre générale ou de catastrophes naturelles. En cas de force majeure, la livraison par Auto-IES.com ou la prise de livraison par le Client sera reportée à une date où l'évènement de force majeure aura cessé sans que le Client ou Auto-IES.com ne puisse exiger une quelconque indemnité à l'autre partie. Si l'évènement de force majeure dépasse une durée de 4 semaines, chaque partie aura la faculté de résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Auto-IES.com remboursera alors au Client le montant des arrhes versées.

(Version du 27/02/2026 à 16h21)